



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA

Mercredi 29 novembre 2023 : les agent·e·s de l'OFPRA en grève !

Jamais deux sans trois : les agent·e·s de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), dont plus d'un quart s'est déjà mobilisé les 26 octobre et 14 novembre derniers, exigent des changements structurels pour l'amélioration de leurs conditions de travail et le retrait du titre relatif à l'asile du projet de loi « *pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration* », en cours de discussion au Parlement.

Les syndicats ASYL et CGT OFPRA appellent l'ensemble des agent·e·s à cesser à nouveau le travail et à se rassembler devant l'Office le mercredi 29 novembre 2023, jour de la tenue du Conseil d'administration de l'établissement. Le même jour, les agent·e·s de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) seront également en grève à l'appel des syndicats CGT CE-CNDA et SIPCE, de même que les avocats de l'association ELENA-France.

Ces dernières semaines, à deux reprises, plus d'un quart des agent·e·s de l'OFPRA se sont mis·e·s en grève pour dénoncer les objectifs chiffrés irréalisables qui leur sont imposés, la dégradation de leurs conditions de travail et la détérioration conséquente des conditions d'accueil des demandeurs et demandeuses d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale. C'est la première fois depuis plus de cinq ans que le personnel de l'OFPRA cesse ainsi le travail.

En réponse à cette mobilisation d'ampleur, la Direction a tenté de parer au plus urgent en proposant des mesures de réorganisations internes qui auraient dû être mises en place depuis bien longtemps.

Toutefois, ces annonces sont loin de satisfaire les revendications du personnel de l'Ofpra. Seuls des changements structurels – à savoir : **la baisse de 25% des objectifs chiffrés imposés à des agent·e·s soumis·e·s à des cadences infernales ; des recrutements supplémentaires au service essentiel de la Protection qui délivre aux bénéficiaires d'une protection internationale leurs documents d'état-civil ; et des recrutements au sein de services administratifs, techniques et financiers surmenés** – permettront d'améliorer réellement les conditions de travail de l'ensemble des agent·e·s et d'assurer un traitement digne des demandeurs et demandeuses d'asile et des bénéficiaires d'une protection internationale.

Par ailleurs, le projet de loi « *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* », discuté prochainement devant l'Assemblée nationale, a été adopté par le Sénat dans une version encore plus dure et plus violente, qui a alarmé tous les acteurs du service public de l'asile. Le volet Asile de cette loi (Titre IV) met en danger l'indépendance de l'OFPRA et l'avenir professionnel d'une partie de ses agent·e·s, avec notamment **la mise en place des pôles France Asile**. Il entraînera aussi la **dégradation des conditions d'instruction des demandes d'asile** (suppression du récit écrit des demandeurs et demandeuses, réduction des délais de convocation à l'entretien, extension des visioconférences et du placement en rétention), ainsi que la

restriction des conditions d'accès à la réunification familiale pour les bénéficiaires de la protection internationale. Par ailleurs, la **généralisation des audiences en juge unique à la CNDA** pour les demandeurs et demandeuses d'asile effectuant un recours contre une décision de rejet de leur demande d'asile constitue une atteinte grave au droit des requérants et requérantes.

Pour toutes ces raisons, les Syndicats ASYL et CGT OFPRA appellent l'ensemble des agent·e·s de l'OFPRA à cesser à nouveau le travail le 29 novembre 2023, jour de la tenue du Conseil d'administration de l'établissement où siègent des représentants de cinq ministères ainsi que plusieurs parlementaires. **Mobilisés tout au long de cette journée, ils et elles auront à cœur de faire entendre leur voix le plus largement possible auprès de ceux qui ont trop longtemps ignoré les alertes des professionnel·le·s du service public de l'asile et les souffrances de ses usager·e·s.**

Fontenay-sous-Bois, le 27 novembre 2023

Contacts Presse :

Téléphonique : 07 58 58 24 92

CGT OFPRA : cgtofpra@ofpra.gouv.fr

ASYL-OFPRA : asyl@ofpra.gouv.fr